

Le quatorze mars deux mille vingt-cinq, à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, dûment convoqués le 27 février 2025, se sont réunis au Centre de gestion de la Vienne, sous la présidence de M. Edouard RENAUD.

**PRÉSENTS :** M. RENAUD Edouard,  
Mme GUITTET Pascale - M. MARCHADIER Rémy -  
M. PEROCHON Gérard - Mme COLAS Josette - M. BEAUJANEAU Gilbert -  
Mme JEAN Gisèle - M. GUILLON Alain - Mme DESJARDINS Nathalie -  
M. BAILLY Eric - Mme BARRAUD Sandrine - M. SAVARD Bernard -  
M. DAZAS Joël - Mme GOURDEAU Evelyne - M. MADEJ Jean-Luc -  
M. FOURCAUD Jean-Louis

**POUVOIRS :** Mme FILLATRE Bénédicte a donné pouvoir à Mme GUITTET Pascale,  
Mme SAVIN Annette a donné pouvoir à M. MARCHADIER Rémy,  
Mme TEXEDRE Roselyne a donné pouvoir à Mme COLAS Josette,  
M. ALLOUCH Stéphane a donné pouvoir à M. FOURCAUD Jean-Louis,  
Mme MARQUES-NAULEAU a donné pouvoir à M. PEROCHON Gérard

**EXCUSÉES :** Mme GARDA-FLIP Nelly, Mme GODET Martine, Mme RABUSSIÉ Laurence, Mme GUERIN Fabienne, Mme WASZAK Reine-Marie, Mme BERTAUD Rose-Marie.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION :** Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle - Directrice Générale du Centre de gestion,  
M. REVUELTA Vincent – Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion,  
M. PELTIER Christophe - Conseiller aux Décideurs Locaux

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Rémy MARCHADIER



## SUBVENTION À L'AMICALE DU PERSONNEL CDG86 - EXERCICE 2025

L'Amicale du personnel du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne fonctionne principalement grâce à une subvention du budget du Centre de Gestion.

Pour mémoire, le montant de la subvention par exercice est le suivant :

- 2020 = 11 050,00 € (34 agents)
- 2021 = 12 000,00 € (36 agents)
- 2022 = 12 500,00 € + 1 000,00 € (subvention exceptionnelle) (43 agents)
- 2023 = 12 500,00 € (40 agents)

AR Prefecture

086-288600232-20250314-20250314\_011CA-DE  
Reçu le 24/03/2025

- 2024 = 13 500,00 € (47 agents)

Pour l'exercice 2025, la Présidente de l'Amicale du personnel du CDG86 sollicite une demande de subvention de 13 500,00 €.

Au regard de ces éléments, le Président propose que le montant de la subvention de l'exercice 2025 pour l'Amicale du personnel du CDG86 soit de 13 500,00 €.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- acceptent le versement de cette subvention de 13 500,00 € à l'Amicale du personnel du CDG86 pour l'année 2025,
- décident d'imputer la dépense à la section de fonctionnement,
- autorisent le Président à signer tout document à intervenir pour l'exécution de cette délibération.

*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 18 mars 2025

Le Président,

Le Secrétaire,

Edouard RENAUD

Rémy MARCHADIER



AR Prefecture

086-288600232-20250314-20250314\_011CA-DE  
Reçu le 24/03/2025